

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01501 Numéro SIREN : 799 432 042 Nom ou dénomination : A CASO
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2021 sous le numéro de dépôt 127320

A CASO

218 RUE DE GRENELLE

75007 PARIS

LIASSE FISCALE 31/12/2020 IS / RS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

édité le 20/04/2021

Désignation de l'entreprise <u>A CASO</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>218 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS</u>																									
SIRET		<table><tr><td>7</td><td>9</td><td>9</td><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>4</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>										7	9	9	4	3	2	0	4	2	0	0	0	1	5
7	9	9	4	3	2	0	4	2	0	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																			
										Exercice N clos le															
										<u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>0</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																	
		Autres *		014				016																	
	Immobilisations corporelles *				028		29 686		030		19 633		10 054												
	Immobilisations financières * (1)				040		590		042				590												
	Total I (5)				044		30 276		048		19 633		10 644												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																	
		Marchandises *		060		18 457		062				18 457													
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		3 800		066				3 800												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068				070																	
		Autres * (3)		072		75 390		074				75 390													
	Valeurs mobilières de placement				080		50		082				50												
	Disponibilités				084		258 425		086				258 425												
	Charges constatées d'avance *				092		14 454		094				14 454												
	Total II				096		370 577		098				370 577												
	Total général (I + II)				110		400 853		112		19 633		381 220												
PASSIF												Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120				1 000												
	Écarts de réévaluation								124																
	Réserve légale								126				100												
	Réserves réglementées *								130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *						131				)		132												
	Report à nouveau								134				27 690												
	Résultat de l'exercice								136				17 261												
	Provisions réglementées								140																
	Total I								142				46 051												
Provisions pour risques et charges										154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156				131 800												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166				149 097												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169		10 204		)		172 54 272												
	Produits constatés d'avance								174																
Total III										176		335 169													
Total général (I + II + III)										180		381 220													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 800														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199					Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A CASO

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	268 388	
	Production vendue						215		214		
	Services *						217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *									224	
	Subventions d'exploitations reçues									226	
	Autres produits									230	128 589
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	396 978
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	85 583
	Variation de stocks (marchandises) *									236	(11 499)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	4 415
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : 678 – immobilier :)					242	151 457		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	257	244	1 552			
	Rémunérations du personnel *									250	147 919
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	4 934
	Dotations aux amortissements *									254	4 913
	Dotations aux provisions									256	
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262	21	
			{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
		Total des charges d'exploitation (II)							264	389 296	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	7 682
Produits financiers (III)		280	1		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)							290	20 000
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	}	300	10 422
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	17 261

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 17 261

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

17 261

314

Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)		986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)		981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989					
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)		127	ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		991							
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>		345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)		992	Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i>)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	20 000		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)		655	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)		645	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)		648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)		990	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649					
	Droit divers	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352		
		Bénéfices col. 1				Déficit col. 2			354	2 739
Déficit de l'exercice reporté en arrière *										
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :			360			
Déficits	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370			
	Bénéfices col. 1				Déficit col. 2			372	2 739	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2021

A CASO

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A CASO</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	3 100	442		444		446	3 100										
		Installations générales agencements divers		450	7 250	452		454		456	7 250										
		Matériel de transport		460	9 978	462		464		466	9 978										
		Autres immobilisations corporelles		470	7 558	472	1 800	474		476	9 358										
Immobilisations financières		480	590	482		484		486	590												
TOTAL		490	28 476	492	1 800	494		496	30 276												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	2 608	532	260	534		536	2 868										
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	4 670	542	985	544		546	5 655										
		Matériel de transport		550	3 282	552	1 996	554		556	5 277										
		Autres immobilisations corporelles		560	4 159	562	1 673	564		566	5 832										
TOTAL				570	14 719	572	4 913	574		576	19 633										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑤	⑥	⑦	⑧									
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A CASO										Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		Dotations		Reprises									
Immob. incorporelles	700		705										
Terrains	710		715										
Constructions	720		725										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										
Matériel de transport	750		755										
Autres immobilisations corporelles	760		765										
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780						
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996						
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter											
Déficits imputés		983											
Déficits reportables		984											
Déficits de l'exercice		960	2	739									
Total des déficits restant à reporter		970	2	739									
IV DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326								
N° du centre de gestion agréé							388	1	0	1	7	7	0
Montant de la TVA collectée							374	23 134					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	23 228					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A. CASO.....															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le: ..01./01./2020. et clos le:31./12./2020															Données en nombre de mois					1	2															
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectif moyen du personnel * :															376	7,00																				
Dont apprentis															657																					
Dont handicapés															651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108	268 388																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															118																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															119																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105																					
TOTAL 1															106	268 388																				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115	158																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143																					
Subventions d'exploitation reçues															113																					
Variation positive des stocks															111	11 499																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153																					
TOTAL 2															144	11 657																				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																				
Achats															121	120 728																				
Variation négative des stocks															145																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															125	33 619																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146	87 108																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148	21																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															150																					
TOTAL 3															152	241 476																				
IV - Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															137	38 569																				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117	38 569																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																																				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															020	☒																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022	268 388					Effectifs au sens de la CVAE *					023	7,00									
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															026																					
Période de référence															024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	0
Date de cessation																																				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																																				
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																																				

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

7 9 9 4 3 2 0 4 2

Dénomination de l'entreprise

A CASO

Adresse (voie)

218 RUE DE GRENELLE

Code postal

75007

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique OMESSI Prénom(s) FELIX
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance: Date 30/09/1985 N° Département 95 Commune SARCELLES Pays
 Adresse : N° Voie 13 RUE EDOUARD MANET
 Code Postal 93220 Commune GAGNY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

7 9 9 4 3 2 0 4 2

Dénomination de l'entreprise

A CASO

Adresse (voie)

218 RUE DE GRENELLE

Code postal

75007

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:											
A CASO 218 RUE DE GRENNELLE 75007 PARIS															
SIRET	7	9	9	4	3	2	0	4	2	0	0	0	1	5	Mél : felix.puk@hotmail.fr
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:											

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Restauration de type rapide	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 739
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A ☐ Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
DEEA ET ASSOCIÉS 135 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 94300 VINCENNES Tél: 0143487575	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 20042021 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné 1 0 1 7 7 0	Qualité et nom du signataire: Président FELIX OMESSI
	Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)	
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise A CASO

du _____

Adresse 218 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	LEBREUX DELPHINE assistant de direction	18 ALLEE DE LA BUTTE AUX BERGERS 77170
2	DEY MAHASHIS CUISINIER	75 AV DU PRESIDENT WILSON 93210
3	ISLAM MD SHIRAJUL SERVEUR	7 rue du gros chêne 92370
4	DEY TUSHER CUISINIER	CZ M NATH JOYKANTA 38 AV EMILE ZOLA 75015
5	DEY JOYDIP PLONGEUR	121 RUE MANIN CZ INSER-ASAF 75019
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	20 077			20 077				20 077
2	16 937			16 937				16 937
3	16 772			16 772				16 772
4	16 667			16 667				16 667
5	16 205			16 205				16 205
6								
7								
8								
9								
10								
**	86 659			86 659				86 659

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	16
Total	16

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2020 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	86 675	- de l'exercice . 2020 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	96 694	- de l'exercice précédent ⑩	32 577
Nom et qualité du signataire <u>FELIX OMESSI</u> <u>Président</u>		À <u>PARIS</u> , le <u>20042021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

A CASO

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 218 RUE DE GRENNELLE

75007 PARIS
R.C.S : 799432042

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2021**

Le 30/06/2021,
à 14H,

Monsieur FELIX OMESSI, associé unique de la société **A CASO**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur FELIX OMESSI , préside la séance en qualité de Président associé unique.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

F.O

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 17 260,58 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice de 17 260,58 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **27 690,28 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **44 950,86 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **44 950,86 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 44 950,86 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

